http://www.snetap-fsu.fr/Courrier-type-aux-presidents-de.html



Courrier type aux présidents de jury et coordonateurs.

- Nos Actions - Archives - 2008-09 Archives - 2008-09 - Action rétention des notes - Modalités pratiques - Outils pour l'action -

Date de mise en ligne : lundi 15 septembre 2008

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Copyright © Snetap-FSU Page 1/3

Snetap-FSU - Syac-CGT - SUD Rural

A l'attention des présidents de jurys et des professeurs coordonnateurs

- L'application des nouvelles grilles horaires à la rentrée 2005, qui ont amputé les horaires de toutes les
 filières de manière significative avec des programmes inchangés; les nombreuses dégradations subies par
 l'enseignement agricole public depuis (options d'enseignement supprimées, dédoublements non assurés...);
 une vision purement « budgétariste » de la formation qui prévaut sur une politique éducative ambitieuse : toutes
 ces orientations ne permettent plus de réunir les conditions nécessaires pour faire fonctionner un système
 d'éducation digne de ce nom.
- La mise en place précipitée de la Seconde professionnelle dès la rentrée 2009 dans le cadre de la réforme du Bac pro en 3 ans permettra essentiellement dans l'Enseignement Agricole (selon le Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche), d'accompagner les réductions d'emplois publics envisagées, dans la mesure où toutes les classes actuelles de <u>BEPA</u> 1 ne seront pas transformées en Seconde professionnelle et que le passage de la formation de quatre à trois ans permettra une économie substantielle dès la rentrée 2010 (suppression des classes de BEPA 2).
 - Le Baccalauréat scientifique (Bac S) présent dans l'enseignement agricole est lui aussi menacé par la **réforme du lycée engagée à l'Education Nationale**, qui projette de fusionner les 3 séries actuelles du Baccalauréat général.
- Cette régression programmée de l'Enseignement Agricole Public rend impossible l'élaboration d'un ruban pédagogique qui engagerait les équipes pédagogiques pour les 2 ans à venir à l'égard des promotions d'élèves, d'étudiants ou d'apprentis, du moins avec l'objectif que nous avons de garantir la qualité de nos enseignements.
- De la même manière, l'incitation à recourir massivement aux heures supplémentaires ne permettra plus aux enseignants de consacrer autant de temps que par le passé à des activités telles que le suivi et l'orientation des élèves ou encore la concertation, condition indispensable à l'écriture d'un ruban pédagogique prévisionnel cohérent et à son évolution d'une part, et aux préparations collectives des activités pluridisciplinaires d'autre part.
- L'annonce du non remplacement d'un départ à la retraite sur deux en ce qui concerne les enseignants conduira au recrutement de nombreux précaires, ce qui n'est pas de nature à favoriser la stabilité des équipes pédagogiques.

Pour toutes ces raisons et parce qu'ils sont attachés à la réussite des élèves, les enseignants de la classe de entendent peser sur la DGER et le ministère de

Copyright © Snetap-FSU Page 2/3

l'Agriculture, et au-delà sur les décisions gouvernementaire de cet automne, qui déterminera le budget pluriannuel (2009-2011) et donc l'avenir de l'EAP, afin que les moyens soient revus à la hausse et couvrent réellement les besoins identifiés dans les établissements.

De la même manière que la DGER n'est pas en mesure de publier la Note de service pour la préparation de la rentrée 2009 avant octobre, les enseignants de la classe de ______ ne sauraient fournir un ruban pédagogique qui engagerait une promotion d'élèves pour les 2 ans à venir dans l'opacité et la « misère » éducative actuelle.

L'intersyndicale du lycée de

donc à vous pour vous informer de la décision d'une majorité des enseignants de la -des classe(s) de de ne transmettre aucune note (qu'elle soit formative ou certificative) ni à l'administration ni au professeur coordonnateur. Dans le cadre de la mise en ½uvre du CCF, ils ne transmettront les éléments relatifs aux rubans pédagogiques ni au coordonnateur, ni à la direction de l'établissement, ni au président ou vice-président de jury.

• Ils continueront bien sûr à assurer les évaluations formatives et certificatives pour ne pas pénaliser les élèves mais n'assureront pas le travail supplémentaire que constitue la transmission administrative des notes.

Comptant sur votre compréhension, nous restons à votre disposition pour débattre de notre action motivée par notre indéfectible attachement à l'Enseignement Agricole Public, à un enseignement de qualité et à une politique éducative ambitieuse, à l'opposé de celle qui est actuellement mise en ½uvre fondée sur le seul postulat de la réduction des dépenses publiques et qui sacrifie l'avenir de la génération en âge d'être scolarisée.

Copyright © Snetap-FSU Page 3/3